

LE CDRP VOUS PROPOSE L'incontournable SEJOUR DANS LES CINQUE TERRE

du samedi 7 au mardi 10 septembre 2019

(4 jours-3 nuits) dates à confirmer

N° 2019-06



Le séjour est ouvert aux adhérents du Comité Départemental des Alpes-Maritimes inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP avec licence 2019 et assurance RC.

Nombre de participants : 12 au minimum

plus un ou deux accompagnateurs en fonction du nombre de participants.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage (sur la base de 4 personnes par voiture)

PROGRAMME

Chaque jour une randonnée vous emmènera plus à l'Est à la découverte des villages et de leurs magnifiques paysages.

Lévant : sera votre port d'attache vers les bourgs qui composent les Cinque Terre.

Monterosso : C'est le plus grand des bourgs et le seul avec une grande plage et une promenade sur la mer qui composent l'ensemble des Cinq Terres.

Vernazza : C'est le plus connu des villages des Cinq Terres, très fréquenté par les touristes en raison de son petit port de plaisance, naturellement protégé contre les assauts de la mer par un promontoire rocheux. C'est le seul abordage naturel des Cinque Terre.

Corniglia : C'est le bourg plus typique des Cinq Terres. Accroché, en surplomb de la mer, il a su garder son charme. Il s'étend sur une colline entourée de vignes centenaires et a un charme d'une douceur champêtre.

Manarola : C'est le point de départ de "la Via del Amore !!!! " qui le relie avec Riomaggiore.

Riomaggiore : C'est surtout un ancien village de pêcheurs, avec ses maisons multicolores tournées vers la mer et entassées en une mosaïque bigarrée.

Portovenere : En dehors des Cinq Terres, il est aussi le port qui vous permettra de revenir jusqu'à Lévant, d'admirer et vous remémorer les villages depuis la mer.

HEBERGEMENT

L'hébergement est assuré dans un hôtel 3* à Levanto, beau petit village avec belle plage à proximité du parc national et des villages des 5 Terres.

COUT DU SEJOUR

350€ par personne, supplément single 30€ en sus, en fonction des disponibilités, en demi-pension, boissons vin et eau comprises.

Primes d'assurance individuelle (facultatives) lors de l'inscription, non comprises.

Le prix comprend :

- La ½ pension en chambre double, vin et eau compris à table
- Billets de train - pass accès au parc
- Billets de bateau
- Billets de bus

Le prix ne comprend pas :

- Les frais de co-voiturage
- Les visites
- Les assurances individuelle facultatives 13€ (annulation, interruption)
- Les pourboires
- Les dépenses personnelles

INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions sont ouvertes auprès de la commission séjour, envoyer mail à : martine.chech@gmail.com
Suivant le nombre de pré-inscrits, **la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au plus tard le 15 février 2019.**
S'il est décidé de réaliser ce séjour, le Comité proposera aux pré inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte 100 €.

ASSURANCES FACULTATIVES

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi (annexe 11).

PAIEMENTS

Acompte de 100 € à la pré-inscription. Date limite 15/02/2019.
Primes d'assurance 13 € (facultatives mais fortement recommandées) à souscrire dès l'inscription.
Solde du séjour avant le 15/06/2019 par chèque à l'ordre du CDRP06 ou par carte bancaire (Gold, Visa Premier...). Les instructions pour paiement CB vous seront fournies.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 15/03/2019 : restitution de l'acompte 100€
- Annulation entre le 14/03/2019 et le 15/06/2019 : retenue de 100€
- Annulation postérieure au 14/06/2019 : retenue de 100% du montant total du séjour.

(Les sommes retenues seront remboursées par l'assurance si vous avez souscrit l'assurance annulation et dans le cas d'une annulation justifiée) Cf. Notice sur les assurances jointe (annexe 10)

DIVERS

Une réunion des participants pourra être organisée début septembre 2019.

Conditions générales de vente (annexe 12 bis) consultable sur le site du CDRP06 (www.cdrp06.org).